

Pôle système d'information et ressources humaines
Direction parcours agents
Rapporteur : Agnès TAVARD

CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°DEL2023_242
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

28 - ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

L'article L.332-23 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le contrat peut être conclu pour une durée maximale de 12 mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement de contrat, pendant une même période de 18 mois consécutifs.

A la suite de besoins identifiés dans certains services, dans l'attente de réflexion sur l'organisation d'un service, consécutive à un ou des départs de la collectivité ou dans le cadre d'un surcroît d'activité ponctuel, si aucune solution en interne ne peut être mise en œuvre pour couvrir le besoin, il apparaît nécessaire de recourir à des agents contractuels afin de pouvoir continuer à assurer le service public dans de bonnes conditions.

En application de l'article précité et au regard des nécessités de service de la ville de Cherbourg-en-Cotentin, il est proposé la création des emplois non permanents ci-dessous exposés :

Direction général des services :

Direction de la communication et de l'événementiel :

- 1 chargé(e) de communication, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

Direction des relations publiques :

- 1 concierge, à temps non complet (17h30/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emplois adjoints techniques territoriaux

Pôle SIRH :

Direction parcours agent :

- 1 chargé de recueil et de recherche d'informations disciplinaires, à temps non complet (18h/35h), rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux

Pôle Proximité Citoyenneté :

Direction entretien manifestation logistique :

- 1 agent d'accueil / secrétariat à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux au sein du service vie associative

Pôle patrimoine et cadre de vie :

Direction Projet Éducatif et Social Local :

- 1 opérateur logistique à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service manifestation logistique

Direction Nature Paysage Propreté :

- 1 opérateur cimetièrre à temps complet, rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service Cimetière

Direction services généraux :

- 1 agent d'entretien à temps non complet (19h/35h), rémunéré par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service propreté et hygiène des locaux

Pôle cohésion sociale et santé :

Direction petite enfance :

- 1 infirmier(e) à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux au sein du service multi-accueil La ribambelle
- 1 agent social à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux au sein du service multi-accueil La Fenotte

Direction Enfance Éducative - réussite éducative :

- 3 agents d'entretien / restauration, à temps non complet 24h/35h rémunéré(e)s par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département secteur ouest
- 1 agent d'entretien / restauration, à temps non complet 30h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département secteur ouest
- 2 agents d'animation, à temps non complet 8h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux au sein du département secteur ouest
- 1 agent de restauration et d'entretien, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution entretien ouest
- 1 agent de restauration et d'entretien, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution entretien ouest
- 1 agent d'entretien, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution entretien ouest
- 1 agent d'entretien / animation, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution entretien ouest
- 1 agent d'entretien / restauration, à temps non complet 21h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du département secteur centre
- 1 agent de restauration et d'entretien, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution centre
- 1 agent de restauration et d'entretien, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service restauration distribution centre
- 1 AESH temps périscolaire, à temps non complet 6h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux au sein du département secteur centre
- 1 AESH temps périscolaire, à temps non complet 8h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux au sein du département secteur centre
- 1 agent d'entretien / animation, à temps non complet 24h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux au sein du service restauration distribution entretien Est
- 1 agent d'entretien / animation, à temps non complet 19h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux au sein du service vie Educative Est
- 1 ATSEM à temps non complet, 20h/35h, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles au sein du département secteur est

- 1 agent d'entretien / animation, à temps non complet 32h/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux au sein du service restauration distribution entretien Est
- 1 agent d'entretien / animation, à temps non complet 22h30/35h rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux au sein du service vie Educative Est

Direction restaurations scolaires et collectives :

- 1 agent polyvalent de cuisine, à temps complet, rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux au sein du service organisation et qualité

Direction des sports :

- 1 maître-nageur, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des éducateurs sportifs territoriaux au sein du département gestion des équipements aquatiques

Direction Jeunesse et Solidarité :

- 1 animateur, à temps complet rémunéré(e) par référence au cadre d'emploi des animateurs territoriaux au sein du service vie des quartiers

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.332-23 et L.313-1,

Le conseil municipal est invité à :

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à conclure les contrats correspondants et leurs avenants éventuels en fonction des besoins effectifs des services, renouvelables si nécessaire, dans la limite de la durée du besoin et au plus dans la limite de 12 mois sur une période de 18 mois pour un même agent,
- dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission n°1 et après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte.

Heure de vote : 20h38		Nombre de votants : 54	
<u>Pour</u> : 52	<u>Contre</u> : 0	<u>Abstentions</u> : 2 Karine HUREL Sophie LEMOIGNE	<u>NPPV</u> : 0

Le Président de Séance,
Benoit ARRIVE

Le Secrétaire de Séance,
Sylvie LAINÉ

Ville de Cherbourg-en-Cotentin
Département de la Manche
Conseil municipal du 27 septembre 2023

Mentions prescrites par circulaire de M. le Préfet de la Manche le 3/6/1885 :

Nombre de Conseillers en exercice : 55 – Présents à la séance : 49

Date de la convocation et de son affichage : 14 septembre 2023

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le vingt-sept septembre à 17h00, le conseil municipal de Cherbourg-en-Cotentin, dûment convoqué en date du 14 septembre 2023 par M. ARRIVÉ, Maire, s'est réuni à la mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

PRÉSENTS

AMBROIS Anne (mandataire FAGNEN Sébastien jusqu'à son arrivée 18h17) - AMIOT Florence - ARRIVÉ Benoit - BERHAULT Bernard - BOUSSELMAME Noureddine - BRANTONNE Pascal - BROQUAIRE Guy - CATHERINE Arnaud - COUPÉ Stéphanie - DUVAL Karine - FAGNEN Sébastien - FRANÇOISE Bruno - GENTILE Catherine - GRUNEWALD Martine - HAMEL Estelle - HAMON-BARBÉ Françoise (mandataire MAGHE Jean-Michel à son départ 19h29) - HÉBERT Dominique - HÉBERT Karine (mandataire FRANÇOISE Bruno jusqu'à son arrivée 18h30 puis à son départ 20h59) - HÉRY Sophie - HULIN Bertrand - HUREL Karine - ISOIRD Valérie (mandataire GRUNEWALD Martine à son départ 18h10) - JOZEAU-MARIGNÉ Muriel - LAGALLARDE Quentin - LAINÉ Sylvie - LE POITTEVIN Lydie - LEFAIX-VÉRON Odile (mandataire LEJEUNE Pierre-François jusqu'à son arrivée 18h09) - LEJAMTEL Ralph - LEJEUNE Pierre-François - LELONG Gilles - LEMOIGNE Sophie - LEPOITTEVIN Gilbert - LEQUILBEC Frédéric - MAGHE Jean-Michel - MARGUERITTE Camille (mandataire HÉRY Sophie à son départ 20h01) - MARTIN Patrice - MORIN Daniel - MORIN Lucie - PECORARO Yvonne - PERRIER Didier - PIC Anna - PLAINÉAU Nadège - RONSIN Chantal - ROUELLÉ Maurice - SOURISSE Claudine - TAVARD Agnès - VARENNE Valérie - VASSAL Emmanuel - VIVIER Nicolas

ABSENTS EXCUSÉS

BERNARD Christian a donné procuration à BOUSSELMAME Noureddine

LEFRANC Bertrand a donné procuration à HÉBERT Dominique

MARGUERITTE David a donné procuration à LEQUILBEC Frédéric

SAGET Eddy a donné procuration à BROQUAIRE Guy

SIMONIN Philippe a donné procuration à RONSIN Chantal

TARIN Sandrine a donné procuration à MARGUERITTE Camille

Madame LAINÉ Sylvie conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen, sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 - CAEN CEDEX 4 ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 03/10/2023



ID : 050-200056844-20230929-DEL2023_242-DE